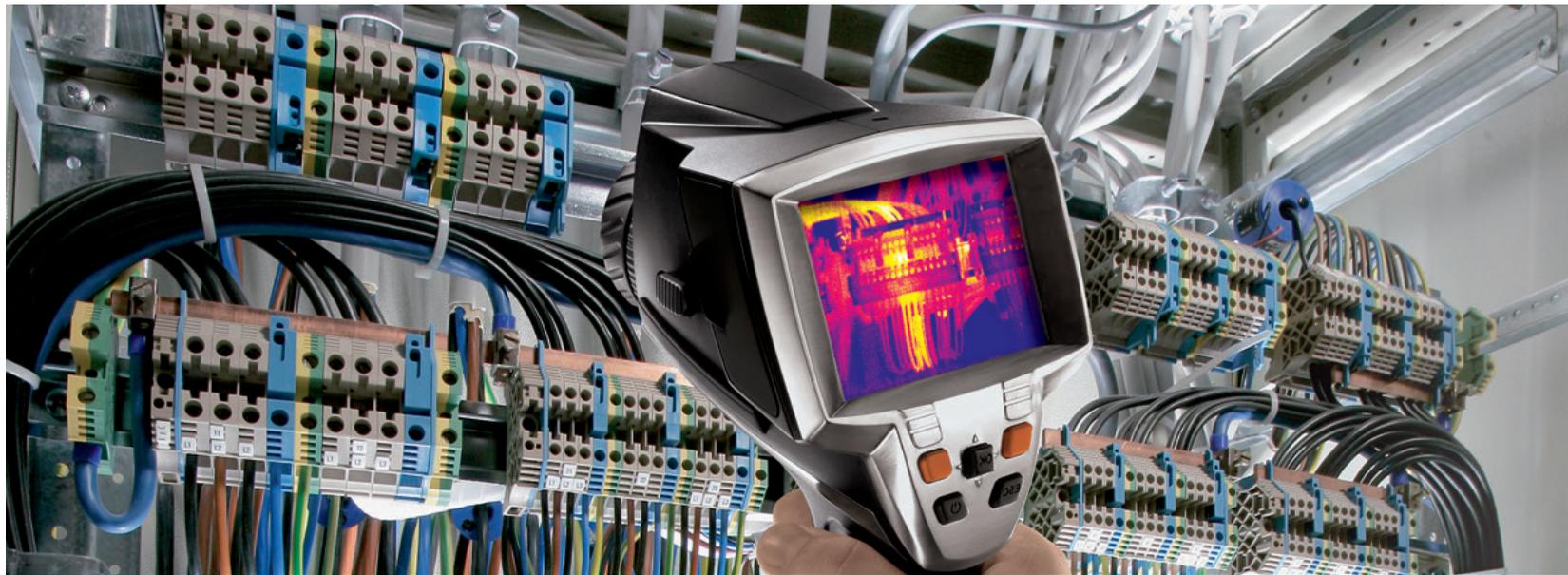


# Avantages de la thermographie



Les systèmes électriques ont une forte propension à provoquer des sinistres, car ils représentent une part importante de la valeur de vos biens et que leur défaillance risquerait d'entraîner des dommages importants aux biens et à l'équipement.

## Causes potentielles de défaillances de votre système électrique :

- Mauvais contact des conducteurs et des composants du panneau électrique
- Détériorations des connecteurs et des conducteurs électriques
- Des disjoncteurs inadéquats

## Si elles ne sont pas corrigées, ces conditions peuvent être à l'origine d'incidents, notamment :

- Incendie
- Dommages aux biens et à l'équipement
- Panne de courant
- Interruption des activités entraînant une perte de rendement, une augmentation des coûts d'exploitation, l'insatisfaction des clients et une perte de revenus.

Des essais par thermographie menés dans le cadre d'un programme d'entretien préventif peuvent permettre de minimiser les risques que de tels incidents surviennent.

## Mesures préventives:

La thermographie – ou imagerie infrarouge – effectuée par un technicien autorisé est une technique éprouvée visant à détecter la présence de points chauds qui sont des signes précurseurs d'une défaillance dans un système électrique, ce qui permet d'évaluer la gravité d'un phénomène donné en vue d'apporter les correctifs nécessaires en temps opportun.

Les thermomètres à imagerie infrarouge permettent de restituer une image de l'énergie radiative (infrarouge invisible/ rayonnement thermique) invisible à l'œil nu émise par les composants électriques ou connecteurs défectueux.

Plus la température d'un objet est élevée, plus le niveau de rayonnement infrarouge détecté est élevé. Lorsqu'un rayonnement infrarouge anormalement élevé est décelé, une interruption planifiée de l'équipement peut être effectuée dans le but de corriger le problème avant qu'une défaillance ne survienne.

Les essais par thermographie doivent toujours être effectués par un technicien autorisé

**Discutez-en avec un professionnel de prévention des sinistres.**

Vous voulez en savoir davantage sur ce que vous pouvez faire pour protéger votre entreprise?

Visitez <https://www.intact.ca/prevention-des-sinistres>